



DÉLIBÉRATION 2024-093

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **40**
Nombre de membres ayant donné procuration : **6**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **4**
Date de convocation : **20/03/2024**
Date d'envoi à la SP de condom : **03/04/2024**
Date de publication : **03/04/2024**
Votes contre :
Votes pour : **46**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BEGUE Christophe, Mr BEZERRA Gérard, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CAZZOLA Camila, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr REMY Jean-Bernard, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LUSSAGNET Wilfried remplacé par Mme CAZZOLA Camila, Mr MINIAYLO Pierre remplacé par Mr REMY Jean-Bernard,

Ayant donné procuration: Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly a donné procuration à Mr BEZERRA Gérard, Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mr RENARD Jean-Pierre, Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mme BRIANE Huguette, Mme TOURNIER Elisabeth a donné procuration à Mr AXMANN Roland, Mr KUTCHUKIAN Grégoire a donné procuration à Mr MELIET Nicolas

Absents excusés: Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr GOURGUES Gérard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mr ROZES Xavier, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme CLAVERIE Claudine (sans droit de vote), Mme CASTAINGTS Pierrette (sans droit de vote), Mr HAMICHE Amar (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CECEILLE Gérard, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUERMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe BEGUE.

TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SAT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

En considération de l'inflation qui impacte notamment les matières premières et l'énergie, la grille tarifaire des prestations assurées par le SAT pour les trois services doit être révisée.

Ainsi, après avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le mercredi 13 mars 2024, il est proposé au Conseil syndical d'adopter la grille tarifaire suivante.

Branchement d'eau potable		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Forfait branchement eau potable DN 25/32 mm jusqu'à 5 ml	Unité	1 197,43 €	20%	1 436,91 €
Branchement d'eau potable DN >32 mm	Sur devis		20%	- €
Fourniture et pose d'un dispositif de comptage	Unité	300,00 €	20%	360,00 €
Branchement eau potable au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>en terrain naturel</u>	ml	24,20 €	20%	29,04 €
Branchement eau potable au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>sous chaussée</u>	ml	82,33 €	20%	98,79 €
Ajout second compteur dans niche existante	Unité	300,00 €	20%	360,00 €
Prestations spécifiques AEP				
		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Croisement d'ouvrage (réseau sec ou humide)	Unité	45,00 €	20%	54,00 €
Traversée de mur DN 25/32 mm	Unité	130,00 €	20%	156,00 €
Plus-value « rocher »	m3	80,00 €	20%	96,00 €
Réfection définitive AEP				
		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Fourniture, mise en place de béton	m ²	130,00 €	20%	156,00 €
Réfection définitive béton désactivé	m ²	180,00 €	20%	216,00 €
Réfection définitive BB grenailé	m ²	120,00 €	20%	144,00 €
Réfection définitive de caniveau et/ou bordures	ml	110,00 €	20%	132,00 €
Casse conduite				
		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Forfait pour casse d'une conduite (DN 25 mm à 50 mm)	Unité	100 € + coût réel	20%	
Forfait pour casse d'une conduite (DN 60 mm à 100 mm)	Unité	200 € + coût réel	20%	
Forfait pour casse d'une conduite (DN110 mm et plus)	Unité	300 € + coût réel	20%	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le **03 AVR. 2024**

ID : 032-253200240-20240327-2024_093-DE

Vérification poteaux incendie avec rapport				
Vérification poteau incendie	Unité	60,00 €	20%	72,00 €
Intervention compteur		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Frais d'accès au service	Unité	36,00 €	10,0%	39,60 €
Frais étalonnage COFRAC	Unité	600,00 €	20%	720,00 €
Relève manuelle (Refus télé relève)	Unité	150,00 €	20%	180,00 €
Remplacement compteur suite à dégradation (gel,..)	Unité	104,63 €	20%	125,56 €

Branchement assainissement collectif				
Forfait branchement ø160 mm jusqu'à 5 ml (profondeur ≤1,3 m)	forfait	1 503,18 €	20%	1 803,81 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>en terrain naturel</u> (profondeur ≤1,3 m)	ml	44,45 €	20%	53,34 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>sous chaussée</u> (profondeur ≤1,3 m)	ml	110,75 €	20%	132,89 €
Forfait branchement ø160 mm jusqu'à 5 ml (profondeur >1,3m et ≤1,6m)	forfait	1 784,00 €	20%	2 140,80 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>en terrain naturel</u> (profondeur >1,3m et ≤1,6m)	ml	66,30 €	20%	79,56 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>sous chaussée</u> (profondeur >1,3m et ≤1,6m)	ml	188,28 €	20%	225,94 €
Prestations spécifiques AC		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Croisement d'ouvrage (réseau sec ou humide)	Unité	65,00 €	20%	78,00 €
Traversée de mur ø160mm	Unité	260,00 €	20%	312,00 €
Plus-value « rocher »	m3	80,00 €	20%	96,00 €
Contrôle raccordement assainissement collectif	Unité	100,00 €	20%	120,00 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	Unité	2 000,00 €	-	2 000,00 €
Réfection définitive AC				
Fourniture, mise en place de béton	m²	130,00 €	20%	156,00 €
Réfection définitive béton désactivé	m²	180,00 €	20%	216,00 €
Réfection définitive BB grenailé	m²	120,00 €	20%	144,00 €
Réfection définitive de caniveau et/ou bordures	ml	110,00 €	20%	132,00 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

03 AVR. 2024

ID : 032-253200240-20240327-2024_093-DE

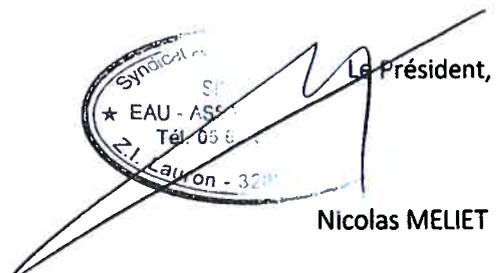
Tarif pour élaboration de devis liés à des travaux spécifiques AEP/AC				
Dossier administratif (devis, DICT, facturation)	Forfait	200,60 €	20%	240,72 €
Coût horaire main d'œuvre	1 heure	35,00 €	20%	42,00 €
Coût horaire main d'œuvre en astreinte	1 heure	52,50 €	20%	63,00 €
Mini pelle avec chauffeur	1 heure	70,00 €	20%	84,00 €
Pelle 10 T avec chauffeur	1 heure	79,38 €	20%	95,25 €
Camion bi-benne avec chauffeur	1 heure	50,00 €	20%	60,00 €
Poids lourd 12 T avec chauffeur	1 heure	47,00 €	20%	56,40 €
Fonçage (utilisation grande fusée avec compresseur)	ml	87,00 €	20%	104,40 €
Taux de majoration sur travaux sous-traités	%	10%		
Taux de majoration sur pièces	%	15%		

SPANC		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Contrôle des installations dans le cadre d'une vente	Unité	155,00 €	10%	170,50 €
Contrôle Conception/Implantation	Unité	80,00 €	10%	88,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	Unité	190,00 €	10%	209,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (régularisation travaux non déclarés)	Unité	190,00 €	10%	209,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	Unité	105,00 €	10%	115,50 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte la nouvelle grille tarifaire ci-dessus présentée, applicable à compter du 4 avril 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Fait à EAUZE, le 3 avril 2024


Le Président,
Nicolas MELIET

Syndicat
★ EAU - ASS
Z.I. Lawon - 32000